



La commune de SAINT-CYR-EN-VAL

16/05/2023

Recrute

Un Agent des espaces verts (F/H) Emploi permanent à temps complet

Dans le cadre d'une vacance de poste, la Direction Générale des Services recrute un-e agent-e des espaces verts, par voie de mutation, détachement, à défaut contractuelle.

STATUT DU POSTE

Filière : Technique Catégorie : C Cadre d'emplois : des Adjoints Techniques Territoriaux.

Pôle : Technique et Aménagement

MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité du Directeur du Pôle Technique et Aménagement, du Responsable du Service et du chef d'équipe espaces verts, vous assurerez les missions suivantes :

1. Entretien des espaces verts.

- ▶ Plantation / Tonte / taille des arbustes / désherbage / arrosage / fauchage / ramassage de déchets / collecte des feuilles mortes...

2. Bucheronnage.

- ▶ Coupe d'arbre sur pied et couché / fendage / mise en stère.

3. Entretien courant du matériel de l'équipe espaces verts.

- ▶ Nettoyer et entretenir le matériel (tondeuse, débroussailleuse....). La grosse mécanique est externalisée.

4. Autres missions annexes et ponctuelles.

- ▶ Participation à certaines activités dans le cadre des manifestations, fêtes et cérémonies organisées par la commune (préparation, montage, démontage...)
- ▶ En fonction des besoins, peut-être amené à intervenir sur d'autres sites pour aider l'équipe cadre de vie (petits travaux de bâtiment et de voirie).

A noter, la commune est labellisée 4 fleurs au concours des Villes et Villages fleuris.

FORMATION OU EXPÉRIENCE

- Expérience souhaitée de **5 ans minimum** dans **les métiers des espaces verts**.
- Permis : B obligatoire, C souhaité, permis Poids Lourds souhaité.
- Habilitations professionnelles (souhaitées) :
 - **CACES souhaités** : R482 Cat A et C1, R485 Cat1, R486 Cat A1, A3, B1 et B3.
 - **Habilitations électriques** : H0, H0V, B0.
- Sensibilisation aux premiers secours souhaitée.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Emploi permanent à temps complet (37h30) avec RTT, déplacements si nécessaire, sur les différents sites d'intervention de la commune.

Travail seul ou en équipe. Relations directes avec les usagers, associations, ou autres prestataires de services.

Métier exposé à une pénibilité du travail

Peut être amené, sur sollicitation de sa hiérarchie, à travailler en dehors de ses horaires de travail. Les heures réalisées dans ce cadre et hors contrepartie du logement pourront faire l'objet de récupération et/ou rémunération.

Horaires de travail :

- Toute l'année hors juillet/août : 08h00-12h10 / 13h30-17h00
- Selon conditions climatiques, Juillet/Août : 06h00-13h40 (journée continue, pause de 10h00 à 10h20).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- ▶ Rémunération statutaire
- ▶ Régime Indemnitaire en fonction du statut
- ▶ Prime de fin d'année (au prorata du temps de travail et du temps de présence sur l'année)
- ▶ Participation mutuelle et prévoyance (si labellisée)
- ▶ CNAS (si emploi >= 6 mois)
- ▶ Tickets restaurant
- ▶ Téléphone portable
- ▶ Forfait Mobilité Durable

La commune offre à ses agents différents moments de convivialité par l'intermédiaire du groupe Qualité de Vie au Travail.

POSTE À POURVOIR LE 01/09/2023

Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un C.V. avant le 18/06/2023 à :

Monsieur le Maire
MAIRIE
140, Rue du 11 Novembre
45590 SAINT-CYR-EN-VAL
✉ contact@mairie-saintcyrenval.fr

Renseignements techniques auprès de :

Mr LE LIEVRE Loïc, Directeur du Pôle Technique et Aménagement
☎ 02.38.76.20.20

Les entretiens se dérouleront le 30 juin 2023 matin pour les candidats qui auront été retenus.